



Mini-Val juillet 2023

2991, chemin Saint-Léon, Val-Racine (Québec) G0Y 1E1
 819 657-4790 info@val-racine.com www.val-racine.com



2 juillet 2023 : CanadaMan/Woman
 Crédit photo : Angèle Rivest

AGENDA juillet 2023

21 juillet au 6 août	Vacances de la construction : le bureau municipal sera fermé durant cette période
15 août	Séance ordinaire du Conseil municipal 19h
10 et 11 août	Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) : voir page 2 pour la répartition des chemins par dates

SOMMAIRE

RDD – Collecte des résidus domestiques dangereux	p. 2
Compost municipal	p. 3
Permis de brûlage	p. 3
Galerie d'Art du Couvent	p. 3
Mini Compostelle	p. 4
Règlementation des piscines résidentielles	p. 4

COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)



IMPORTANT
Changement de méthode de collecte, aucun sac fourni.



ATTENTION

Ces produits peuvent comporter certains dangers. Par souci de sécurité, veuillez suivre les instructions qui suivent. Les produits doivent être dans leur contenant d'origine ou un contenant étanche correctement identifié.

- 1 Déposez vos RDD à l'extérieur, près de votre porte d'entrée principale, à l'abri des intempéries.
- 2 Ne placez pas les produits dangereux près de la rue afin de prévenir les risques d'accident avec les enfants ou les animaux.
- 3 Identifiez vos RDD à l'aide des étiquettes ci-dessous. Les étiquettes peuvent être brochées ou fixées avec du ruban adhésif.
- 4 Placez le reste de cette feuille jaune dans votre porte ou fenêtre de façon à ce qu'elle soit bien visible de la rue. Cela indique à l'agent en environnement que vous avez des RDD à faire ramasser. *Si la maison est loin de la voie publique, mettre l'avis en bordure de la route, sur la boîte aux lettres ou sur votre numéro civique.
- 5 Les produits (RDD) doivent être déposés avant 7h30 le matin de la collecte prévue dans votre secteur.

DES QUESTIONS?

Pour une liste complète des produits acceptés, visitez le site web de la MRC.



www.mrcgranit.qc.ca



819 583-0181 poste 116

HORAIRE DE COLLECTE

10 AOÛT 2023

CHEMIN DE LA MONTAGNE
ROUTE CHESHAM

11 AOÛT 2023

11e RANG
CHEMIN DE FRANCEVILLE
CHEMIN DE LA BUTTE
CHEMIN DE LA FORÊT-ENCHANTÉE

11 AOÛT 2023 - SUITE

CHEMIN DE PIOPOLIS
CHEMIN DOYON
CHEMIN DU SOLEIL-LEVANT
CHEMIN SAINT-LÉON
CHEMIN AU BOIS-DORMANT
RANG DE LA COLONIE
RANG DES HARICOTS

VAL-RACINE



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Brochez ou fixez avec du ruban adhésif sur vos produits



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Brochez ou fixez avec du ruban adhésif sur vos produits



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Brochez ou fixez avec du ruban adhésif sur vos produits



COMPOST MUNICIPAL

Nous n'avons toujours pas reçu de compost à USAGE RESTREINT pour vos fleurs décoratives, arbres et pelouse. Nous vous tiendrons au courant aussitôt que nous aurons une date de livraison.

PERMIS DE BRÛLAGE



Plusieurs mesures préventives sont mises en place par le gouvernement, les parcs, municipalités, etc.

Il est très important de les respecter pour protéger nos forêts. Voici les principales mesures utilisées :

- ✓ Pour tout feu de brûlage, vous devez en tout temps demander un permis qui vous sera émis gratuitement si les conditions climatiques le permettent.
- ✓ Interdiction de feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité.

Vous pouvez nous contacter durant les heures d'ouverture du bureau au 819-657-4790 ou M. Serge Delongchamp seulement lorsque le bureau est fermé au 819-657-4402.

GALERIE D'ART DU COUVENT NOUVEAU au centre communautaire de Val-Racine

Il y a de ça quelques années, le conseil municipal avait bien accueilli l'idée amenée par la conseillère Angèle Rivest de transformer en galerie d'art le long corridor des anciennes classes. La permission lui avait été accordée de faire des démarches pour sa réalisation par appels de projets auprès d'organismes de la MRC. Il y avait un mur à enlever au centre de ce corridor, aussi de mettre en place un système d'éclairage et d'accrochage adéquats. Deux projets demandés n'ont pas eu de suite.

Malgré tout, ne cessant d'en parler à qui voulait l'entendre, lors d'une rencontre communautaire, Mme Rivest a fait part de ce rêve à Chantal Ladouceur et Daniel Montpetit, du Parcours de marche au cœur de Mégantic, aussi nommé Mini-Compostelle. Ils ont trouvé bien intéressante l'idée de démocratiser l'art par la réalisation d'une galerie dans ce corridor et du fait d'y présenter les œuvres d'artistes locaux, de même que la possibilité d'exposer des photos anciennes que les résidents pourraient apporter.

C'est ainsi que l'hiver dernier, Chantal Ladouceur en a profité pour inclure la réalisation de cette Galerie d'Art du Couvent dans une demande globale qu'elle a faite via le Projet d'aide aux petites entreprises touristiques rurales (PAPETR). Et le projet pensé il y a quelques années est devenu réalité.

La population est invitée à visiter l'exposition en cours ainsi que la boutique artisanale, tous les jours de 8h à 17h jusqu'à la mi-septembre.





MINI COMPOSTELLE

Lancement de mégaphones en forêt

Le concept consiste à créer des espaces méditatifs pour vivre une expérience hors du commun. Créer un lien profond entre la culture et la nature, en permettant aux gens d'écouter, de se reposer et de se ressourcer au même moment.

Le thème proposé vise des stations de mégaphones en bois afin de créer des parcours sonores en nature. La création de ces stations a pour but, d'amplifier les sons de la nature et créer une ambiance de contemplation. On propose une nouvelle façon d'interagir avec l'environnement en créant une promenade auditive, une aire de repos où l'esprit se détend pendant que les oreilles se concentrent sur les sons environnants.

Sur le territoire du Granit, on retrouve 10 mégaphones dans 5 municipalités dont :

- 5 à la Station Touristique de Baie des Sables
- 2 au Sentier du Clocher à Piopolis
- 1 à Val-Racine, à la source d'eau sur le chemin Franceville
- 1 à Notre-Dame-des-Bois au mont d'Urban (au 10e rang), à la cascade d'eau
- Et le dernier à Marston, sur la route 263

Pour aller voir la vidéo de Méga Fun

<https://www.youtube.com/watch?v=UP7gip1NeCw>



Crédit photos : Chantal Ladouceur



RÈGLEMENTATION ET SENSIBILISATION DE LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES.

Les piscines résidentielles, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables, constituent un risque important de noyade chez les jeunes enfants, particulièrement lorsqu'ils échappent à la supervision d'une personne adulte et que les installations ne sont pas adéquatement sécurisées.

Le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles*  vise essentiellement à contrôler l'accès des jeunes enfants aux piscines résidentielles par des mesures simples, telles que l'installation d'une enceinte munie d'une porte de sécurité. Il prévoit qu'un permis municipal est requis pour les travaux relatifs à l'installation d'une piscine et à l'aménagement des équipements attenants, comme une terrasse, une plateforme ou une enceinte.

En réponse à une recommandation formulée par plusieurs coroners au cours des dernières années, le Règlement a été modifié et s'appliquera désormais à toutes les piscines, peu importe leur date d'installation. Les propriétaires d'une piscine résidentielle ont jusqu'au 30 septembre 2025 pour rendre leurs aménagements conformes.

Bonnes vacances à tous !

